

Après avoir tracé cet historique, je crois que je devrais parler de ce que je considère être un geste symbolique du gouvernement. A cette fin, il serait juste de revoir très rapidement l'ampleur de la propriété étrangère au Canada.

Si le gouvernement s'inquiète de la participation étrangère dans nos affaires commerciales et culturelles, il est certes au courant des chiffres divulgués en mars 1974 aux termes de la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers. Les députés constateront que la valeur globale des biens appartenant à des sociétés sous domination étrangère au Canada s'élevait à environ 50 milliards de dollars en 1970 et dans une seule année, elle a augmenté de 4.5 milliards pour passer à 54.6 milliards de dollars. Ainsi, nous constatons que les profits des mêmes sociétés—je parle des sociétés sous domination étrangère au Canada—sont passés entre 1970 et 1971 de 3.5 à plus de 4 milliards de dollars, soit une hausse de 582 millions ou plus d'un demi-milliard dans l'espace d'un an. Il est intéressant, je crois, de noter que plus de 2 milliards de cette somme—2.2 milliards de dollars—ont été effectivement versés aux propriétaires étrangers de ces entreprises en 1971. Cette somme comprend 791 millions de dollars en dividendes, 523 millions en intérêts et 925 millions en services commerciaux comme les contrats de gestion.

Je résume. En 1971, les sociétés étrangères de secteurs autres que financiers au Canada, dont le nombre représentait seulement 4 p. 100 de l'ensemble des sociétés au Canada, détenaient 37 p. 100 de l'actif, 44 p. 100 de l'avoire propre, 38 p. 100 des ventes, 46 p. 100 des bénéfiques et 47 p. 100 des revenus imposables réels au Canada. De quels étrangers parlons-nous? Le rapport précise qu'en 1971, les paiements globaux à des étrangers aux États-Unis ont été de 1,599 millions de dollars.

• (2100)

Je faisais allusion à une publication canadienne qui décrivait l'ampleur de la mainmise étrangère dans le monde des affaires au Canada. J'attire de nouveau votre attention sur le fait que la publication n'a paru qu'en mars 1974 et que les chiffres les plus récents remontaient à 1971. Il est regrettable que pour une statistique plus récente des investissements étrangers au Canada, j'ai dû me reporter au rapport économique international du président des États-Unis.

Le rapport de février 1974 présente le côté américain de ce qui est reçu du Canada. En 1972, les états financiers des sociétés américaines déclarent des recettes des investissements au Canada de l'ordre de 2 milliards. En outre, les Américains touchent des redevances d'un montant de 400 millions. En 1973, et je répète que ce sont les chiffres provenant d'un rapport au président des États-Unis parce qu'il n'y a pas de statistique de source canadienne, les recettes d'investissement sont passées à 2.5 milliards, soit une hausse de 500 millions, et les redevances se sont maintenues à 400 millions.

Je donne ces faits, monsieur l'Orateur, parce que je prétends que le gouvernement n'a pris aucune mesure efficace en vue de réduire la mainmise étrangère au Canada. De fait, lorsqu'il a présenté le bill, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) ignorait même le titre du bill que son gouvernement a fait adopter au sujet des investissements étrangers dans le pays. Un examen du harsard permet de constater qu'il l'a désigné par «loi sur l'examen de la politique étrangère» et il a fait fort d'en vanter les mérites comme mesure de dissuasion aux investissements étrangers au Canada. Le titre exact est la Loi sur l'examen des investissements

Football canadien—Loi

étrangers. Je pense qu'on peut y voir le peu d'importance que le cabinet accorde aux lois dont il est saisi. C'est peut-être un lapsus freudien, cette allusion à l'examen de la politique étrangère. Il ne fait aucun doute qu'un examen de cette politique s'impose.

J'ai effleuré la question des investissements étrangers et ses répercussions, mais j'aimerais apporter quelques précisions, monsieur l'Orateur. Après avoir écouté le débat vendredi dernier, j'ai pris l'avion de Toronto pour rentrer chez moi et, pour la première fois depuis bien des années, j'ai parcouru un exemplaire du *Reader's Digest*, cette excellente revue canadienne à laquelle le gouvernement a accordé un dégrèvement d'impôt tellement favorable pour la garder au Canada.

M. Sharp: Avez-vous lu l'article de George Hees?

M. Stevens: Pour répondre au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), monsieur l'Orateur, je dirai qu'il n'y avait pas que l'article de George Hees, mais à l'intérieur de la page couverture j'ai vu un article par nul autre que le ministre de l'Environnement et ministre des Pêches M. Davis. Cet article fort intéressant était coiffé du titre: «Understanding is Half the Battle». Le ministre y énumère les diverses choses que le *Reader's Digest* a accomplies et qui lui semblent louables. Il dit précisément: «Je félicite la revue» et, pour terminer, que nous devons nous rappeler ces mots retentissants de M. Maurice Strong: «Il n'y a qu'une planète terre.»

Monsieur l'Orateur, il est certes étrange d'entendre dire par notre gouvernement que l'unité nationale est en jeu si certaines gens jouent au football à Toronto cette année ou l'année prochaine. Il ne semble pas toutefois qu'il ait jugé bon de changer en matière de fiscalité le traitement de faveur qu'il accorde à la publication américaine *Reader's Digest*. J'ai vu certains bilans et certains chiffres concernant des équipes professionnelles de football au Canada. Je sais ce qu'elles gagnent et quelles sont leurs ventes. Les ventes du *Reader's Digest* en 1973 se sont établies à 28.5 millions de dollars tandis que ses bénéfiques se sont élevés à \$1.757 million après impôts. Les parts de ses actionnaires à 5.534 millions dépassent les revenus de toute la ligue. Je puis assurer les députés qu'ils valent probablement le triple sinon le quadruple de la ligue toute entière.

Que pouvons-nous conclure de cette étrange et flagrante contradiction? Pourquoi le gouvernement se préoccupe-t-il tant des joueurs de football alors qu'il semble si peu s'inquiéter en général de la mainmise étrangère et, en particulier, d'entreprises comme le *Reader's Digest* qui, à vrai dire, fait l'objet d'éloges pour ses remarquables activités au Canada?

Permettez qu'un résident de la région de Toronto vous démontre pourquoi il trouve si étranges les priorités du gouvernement. Vous avez entendu parler des adeptes du Process Church of the Final Judgment dont on parle souvent sous le nom de Satanistes. Comme nous le savons, cette secte vient des États-Unis et ses adeptes ont décidé de franchir la frontière. Aucun bill n'a été expédié d'urgence à la Chambre pour en arrêter la venue. À vrai dire, c'est le contraire. Ses représentants ont réussi à toucher une subvention de 40,093 dollars dans le cadre du Programme d'initiatives locales. J'imagine, monsieur l'Orateur, que la plupart des députés, comme moi-même, se promènent parfois sur le Mail de la rue Sparks. Vous pouvez alors être accosté par un des disciples du Process Church. Demandez-lui d'où il obtient le plus d'aide au Canada. S'il s'agit du même disciple que moi, vous resterez assez surpris de vous entendre répondre que c'est le gou-